

Roths.

Ministère

de

Agriculture

et

du Commerce.

Brevet

D'addition & De  
perfectionnement

Roths.

Paris le

16, 1846.

Mme. à Calender 63



du 5 Septembre an IX.

5<sup>e</sup> Add.  
Art. 2.

Le Gouvernement, en accordant un Brevet d'invention sans examen préalable, n'entend garantir, en aucune manière, ni la priorité, ni le mérite, ni le succès d'une invention.

## Brevets d'invention.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Agriculture et du Commerce,

Qu les lois des 7 janvier et 25 mai 1791;

Qu le procès-verbal dressé au Secrétariat de la Préfecture du département De la Seine constatant que le 1<sup>er</sup> Roth a

déposé, le 18 Mars 1846 à 2 heures 1/2

1<sup>o</sup> Une requête à l'effet d'obtenir un brevet D'addition & De Perfectionnement au Brevet d'invention de quinze ans, qui lui a été délivré le 28 Septembre 1840, pour une machine à calculer,

qu'il déclare avoir perfectionnée;

2<sup>o</sup> La description du perfectionnement;

3<sup>o</sup> Sur deux Dessins en Double;

Qu lesdites pièces, constatant que toutes les formalités prescrites par les

lois des 7 janvier et 25 mai 1791 ont été remplies;

Qu l'arrêté du 5 vendémiaire an IX,

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est donné acte au S<sup>r</sup> Roth (Nidier), Docteur en Médecine, à Paris, Boulevard des Capucines, N<sup>o</sup> 21, De sa Demande d'un Brevet d'Addition & de perfectionnement au Brevet d'invention de Guingot qui lui a été Délivré le 28 Septembre 1840, pour une Machine à calculer.

Article deuxième.

A l'appui du présent certificat restent annexés

- 1<sup>o</sup> La description du perfectionnement;

- 2<sup>o</sup> Ses Deux dessins;

- 3<sup>o</sup>

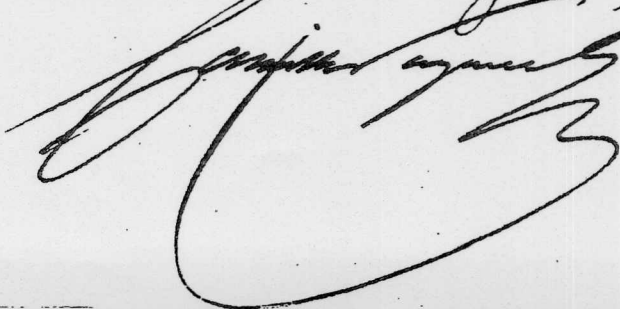
Article troisième.

Une expédition du présent certificat, suivie de la copie littérale de la description ci-dessus visée & des Deux des Deux dessins. — sera transmise cachetée à M. le Préfet du département de la Seine, — pour être délivrée au S<sup>r</sup> Roth.

Paris, le Cinq Juin 1844

Pour le Ministre et par délégation:

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,



Messieurs les Ministres de  
l'Agriculture et du Commerce.

Messieurs les Ministres.



J'ai l'honneur de vous adresser la Demande  
D'un Brevet d'addition et de Perfectionnement  
au Brevet d'Invention de quinze ans qui m'a été  
Delivré le 28 Septembre 1810 pour une Machine à  
Calculer.

Je joins à l'appui de ma Demande un  
Rapport en double expédition et un Certificat  
Desirant vous faire comprendre l'état de  
Perfectionnement.

Ayant satisfait aux Conditions de la loi, je vous  
vous prie, Messieurs les Ministres, de vouloir bien  
me faire Delivrer et tenir en condition que je sollicite.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute  
Considération, Messieurs les Ministres,  
votre très humble et très obéissant  
Serviteur.

L. Roth  
21. boulevard des Capucines

Paris le 18 Mars 1811.

L. Roth (Néel) docteur en médecine.

Demanda d'un Brevet  
 d'Addition et de Perfectionnement au Brevet  
 d'Invention n° de Perfectionnement de 15 ans qui m'a été  
 délivré le 28 Septembre 1840 pour une Machine à  
 Calculer.



Mémoire Descriptif.

A

Cette nouvelle perfectionnement ne diffère de la dernière  
 amélioration que j'ai consignée dans le brevet d'addition  
 précité que par la substitution à tout mécanisme  
 d'une seule combinaison de Chiffre.

Dans cette nouvelle disposition, neuf séries de Chiffres  
 superposées verticalement, montrent successivement le  
 multiple de chaque Chiffre depuis 1 jusqu'à 9.

Pour remplacer la transmission de l'unité de l'unité de  
 la première colonne sur la 2<sup>e</sup> j'ai imaginé une série  
 de Cartons superposés, et dont les sautoires de l'unité  
 appuient l'unité de transmission de l'unité sur la dixième.

Ce procédé n'a pu être exécuté que pour une transmission  
 d'un seul Chiffre, et tel que la transmission  
 devrait s'opérer sur la 3<sup>e</sup> colonne de Chiffre, les  
 sautoires montreraient des Chiffres rouges qui  
 indiquent une unité de plus sur son rang, à  
 ajouter à la colonne suivante.

—

Un guide vertical a travers lequel s'appuieront les 9  
trous des chiffres numerotés sur la partie inférieure de  
l'appareil, est mis en mouvement par un stylet ou bouton  
indicateur quelconque dans les petites trous verticaux du  
guide, ce qui se passe dans la première colonne verticale des  
droites. Les petits trous des colonnes de gauche sont laissés  
pour être illuminés.

La bande ci-jointe contient la série des chiffres et est  
l'arrangement des chiffres qui sous leur caractère  
distinctif de la série perfectionnement, bien écrits peut  
varier, mais dans l'ordre des chiffres rouges et noirs  
et dans la suite des chiffres noirs la bande d'ajustement  
qui ne peut être ni intervertie ni changée.

Le dessin ci-joint représente la vue de face de l'appareil  
perfectionné, dans sa disposition et dans lequel est parvenu  
à une simple addition et à une simple soustraction, tout  
multiplicatif, et toute division.

A est un Encadrement fermé, portant sus-jacentement  
huit barrettes numerotées 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Entre ces barrettes et la plaque, interviennent B et dans la  
plaque inférieure C sont disposés les neuf  
trous horizontaux dans laquelle on aperçoit les  
neuf aiguilles verticales de papier ou carton collés  
sur un bois ou autre matière.

La plaque inférieure C porte une rampe verticale  
dont le nombre est illuminé et peut être vu sur la gauche  
à travers ces rampe verticale, aperçoit 9 petites  
trous dans lesquels, lorsque l'on a ajouté la somme  
d'un stylet ou Indicateur quelconque propre à l'amenagement



Des conditions d'usage :

Ces trois font immortels de la suite, et quand avec le  
 style on a tracé les conditions d'usage d'usage  
 à former par exemple dans la dernière colonne horizontale  
 les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, Ensuite tous les nombres  
 jusqu'à dix (10) dans les colonnes 2, 3, 4, 5, 6 qui est le  
 produit supérieur par le 2<sup>e</sup> nombre horizontal  
 ainsi également le produit du 1<sup>er</sup> nombre par 3 et  
 ainsi de suite jusqu'à multiplication 9. sont le produit  
 quelconque primitif est donné dans la 1<sup>re</sup> colonne  
 horizontale. Celle du haut; ainsi quelconque nombre  
 dans la colonne inférieure, on a par le fait même de  
 la par de la colonne, des différents produits depuis 2  
 jusqu'à 9 ainsi que on remarque successivement dans les  
 colonnes horizontales et supérieures.



24

Si l'on avait à effectuer le produit d'un nombre  
 quelconque par un nombre dans la 1<sup>re</sup> colonne horizontale supérieure  
 par un multiplicateur composé de deux chiffres 2;  
 ou par un 3<sup>e</sup> chiffre, le produit d'un nombre donné par le  
 1<sup>er</sup> chiffre multiplicateur, sur un papier à part, on  
 écrit également le produit d'un même nombre par le 2<sup>e</sup>  
 chiffre multiplicateur et ainsi de suite si le multiplicateur  
 contenait plus de 2 chiffres, puis l'on ferait la somme  
 des différents produits écrits; et l'on multiplierait  
 l'ensemble ramené à une addition; le même pour  
 écrire un nombre par un autre le résultat se borne  
 à une soustraction.

Il faut avant de commencer une opération, ramener toutes  
 les bandes à zéro, comme l'indique le dessin ci-joint.

au-dessus de l'appareil se trouve une bande avec  
l'arrangement et la suite des chappes, quant aux parties  
dessus et dessous sont destinées à être découpées.  
Celles-ci adhésives de la dernière amélioration rapportée  
à nos Universités primaires, j'éditais un brevet de  
privilege relatif à cette dernière machine avec toutes facultés  
de servir les matières propres à la composition, d'employer des  
collettes ou bandes de toute nature et de s'indiquer en  
abondance quelconque.

Paris le 18 Mars 1844.

*Roth*  
25. boulevard des Capucines

Memoire descriptif déposé par le S<sup>r</sup> Roth, à l'appui de sa  
Demande d'un brevet d'addition & de perfectionnement formée au  
Secrétaire de la Préfecture de la Seine le 18 Mars 1844.

Paris le Cinq Juin 1844.  
Pour le Ministre de l'Agriculture & du Commerce & par Délégation,  
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général,

*Comte de Montalivet*



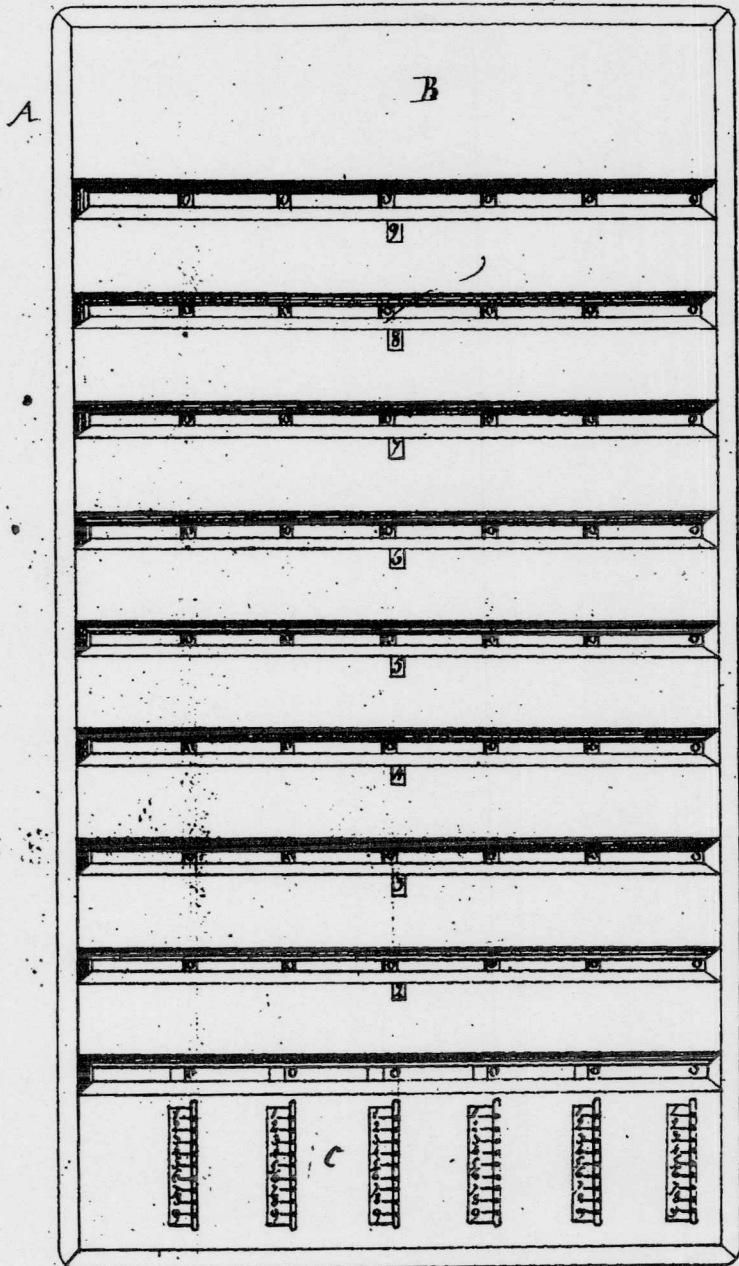
*Handwritten mark*

0	1	2	3	4	5	6	7	8
9	0	1	2	3	4	5	6	7
8	9	0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	0	1	2	3	4	5
6	7	8	9	0	1	2	3	4
5	6	7	8	9	0	1	2	3
4	5	6	7	8	9	0	1	2
3	4	5	6	7	8	9	0	1
2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8
9	0	1	2	3	4	5	6	7
8	9	0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	0	1	2	3	4	5
6	7	8	9	0	1	2	3	4
5	6	7	8	9	0	1	2	3
4	5	6	7	8	9	0	1	2
3	4	5	6	7	8	9	0	1
2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8
9	0	1	2	3	4	5	6	7
8	9	0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	0	1	2	3	4	5
6	7	8	9	0	1	2	3	4
5	6	7	8	9	0	1	2	3
4	5	6	7	8	9	0	1	2
3	4	5	6	7	8	9	0	1
2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8
9	0	1	2	3	4	5	6	7
8	9	0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	0	1	2	3	4	5
6	7	8	9	0	1	2	3	4
5	6	7	8	9	0	1	2	3
4	5	6	7	8	9	0	1	2
3	4	5	6	7	8	9	0	1
2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8
9	0	1	2	3	4	5	6	7
8	9	0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	0	1	2	3	4	5
6	7	8	9	0	1	2	3	4
5	6	7	8	9	0	1	2	3
4	5	6	7	8	9	0	1	2
3	4	5	6	7	8	9	0	1
2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8
9	0	1	2	3	4	5	6	7
8	9	0	1	2	3	4	5	6
7	8	9	0	1	2	3	4	5
6	7	8	9	0	1	2	3	4
5	6	7	8	9	0	1	2	3
4	5	6	7	8	9	0	1	2
3	4	5	6	7	8	9	0	1
2	3	4	5	6	7	8	9	0
1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	1	2	3	4	5	6	7	8

Paris le 18 Mars 1874

Boisset

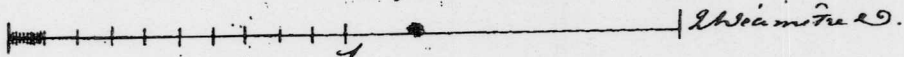




Paris le 18 Mars 1844.

*Both*  
33

*Cibelle & grandeur d'écriteurs.*



*Thomson & Co. 6 rue de la Harpe.*

Deux dessins déposés en double par le S<sup>r</sup> Rosta, à l'appui d'une  
demande d'un brevet d'addition & de perfectionnement formée au secrétariat  
de la Préfecture de la Seine le 18 mars 1844.

Paris le Cinq Juin 1844.

Pour le Ministre de l'Agriculture & du Commerce & par Délégation;  
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,